



12, 13 mars et 27 mars 2026
gérer les rémunérations des
artistes-auteur·rice·s

Le secteur des arts visuels a vécu de nombreuses mutations ces dernières années : de la réforme du régime de sécurité sociale à la mise en place de minimums de rémunération au titre du droit de présentation publique. Avec cette structuration économique et sociale du secteur, la plupart des fiches de poste impliquent dorénavant des tâches administratives : gestion de la facturation, relecture et adaptation des contrats. Cette formation se propose de mieux appréhender les étapes administratives de la rémunération artistique afin d'en saisir les enjeux.

Publics concernés : La formation s'adresse aux responsables de projets, chargé·e·s d'exposition, de production, de médiation, d'administration, responsables comptable et gestion, responsables financier ou juridique, directeur·rice... d'associations, de collectivités territoriales, etc. (ex: FRAC, Centre d'art contemporain...).

contenu de la formation

- Rémunérer la diffusion des oeuvres

Les droits moraux et patrimoniaux
 La cession des droits d'auteur·rice
 Rémunération forfaitaire ou proportionnelle

Exercice : la fiche d'informations

- Rémunérer le travail artistique

Les types d'activités
 La nature fiscale des rémunérations
 Les cotisations sociales 1,1% et précompte

Exercice : le protocole de rémunération

- Contractualiser la rémunération

Recueillir les informations administratives
 Les typologies de contrats dans les arts visuels
 La structuration des contrats

Exercice : mémo des clauses générales et spécifiques

- Gestion administrative de la rémunération

Les déclarations trimestrielles à l'Urssaf Limousin
 Définir son budget
 La gestion administrative des frais de production

Exercice : fiche interne de préparation aux déclarations sociales

les objectifs

- Comprendre le régime fiscal et social des artistes-auteur·rice·s pour mieux anticiper la gestion administrative des rémunérations.
- Connaître les fondamentaux du droit d'auteur·rice pour rédiger les clauses de cession de droits en relation avec son projet.
- Comprendre la structuration d'un contrat dans les arts visuels pour être en capacité de les adapter à son projet.
- Maîtriser les obligations sociales des diffuseurs.

pré-requis

Avoir une expérience de l'organisation d'actions menées avec des artistes-auteur·rice·s.

modalités pédagogiques

- Vidéos
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Ancrage dans l'expérience des participant.e.s
- Renforcer l'échange de pratiques
- Mises en place de protocoles et d'un vocabulaire
- Remise d'un dossier documentaire

modalités d'évaluation

Les compétences des stagiaires sont évaluées à l'aide d'un formulaire de questions reprenant l'ensemble des éléments théoriques vus durant la formation. Celui-ci est complété à l'entrée et à la sortie de la formation de manière à estimer la montée en compétences de chaque stagiaire.

Un certificat de réalisation sera remis au/à la stagiaire à la fin de sa formation ainsi que son bilan de compétences.

La participation du/de la stagiaire durant la formation, et notamment la mise en pratique des contenus théoriques étudiés, sera évaluée par la formatrice et intégrera le bilan de la montée en compétences. Il sera demandé au/à la stagiaire de présenter au groupe une étude de cas issue de son expérience.

modalités d'organisation

- Formation mixte présentiel/distanciel
- 19h de formation
- Nombre de stagiaires : 12 personnes maximum

jeudi 12 mars 2026, à Lille : de 10h à 13h et de 14h à 18h
 vendredi 13 mars 2026, à Lille : de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
 vendredi 27 mars 2026 à distance : de 9h30 à 12h30
 + 2 heures de travail en autonomie

coût de la formation

Coût de la formation globale de 19h :
855€ TTC*

Financement possible en fonction de votre situation : nous contacter au moins 5 semaines avant la formation.

responsable pédagogique

Mathilde Ehret-Zoghi fonde Maze en 2018, agence de conseil et de formation dans le domaine de la gestion administrative des activités des arts visuels. Au sein de maze, elle écrit les cours, conçoit les supports et anime les formations ou sessions d'information.

Mathilde Ehret-Zoghi intervient auprès des écoles supérieures d'art, de centres de formation continue, de centres d'art et d'associations, ainsi qu'auprès d'artistes et de structures pour les former, les conseiller et les accompagner.

contacts

Responsable pédagogique :

Mathilde Ehret-Zoghi, responsable pédagogique

mathilde@maze-conseils.com

Gestionnaire de formation et référente handicap :

Camille Brouillard, coordinatrice de formation

formation@maze-conseils.com

accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

la démarche qualité de Maze

Pour s'assurer de la qualité de ses formations, Maze fait renseigner des évaluations par les stagiaires à l'issue de chaque session. Ce processus lui permet d'évaluer la pertinence du contenu des formations, l'adéquation des méthodes pédagogiques avec les objectifs fixés, la qualité des outils, ainsi que la qualité des conditions d'accompagnement des stagiaires.

SARL MAZE , SIRET : 83383748700010,
 * TVA non applicable en vertu de l'article 261-4-4-a, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32590960059 auprès du préfet de région Hauts-de-France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

